

La lettre de la **CEHJ**

Les huissiers de justice dans l'Union européenne



n°2 - 2012

Ivo GOEYENS

Président de la CEHJ,

Président de la Chambre des huissiers de justice de Belgique

Le mot du président

C'est avec émotion et enthousiasme que les membres de la CEHJ, et moi-même, avons eu le plaisir d'accueillir les représentants des institutions européennes lors de la conférence de lancement de notre Chambre le 25 septembre dernier, au Parlement européen à Bruxelles.

Notre initiative européenne a été saluée tant par les autorités européennes que par les autres professionnels du droit (notaires, avocats) qui se sont engagés à travailler à nos côtés dans le cadre de projets européens et de l'élaboration des textes appliqués par les huissiers de justice dans leur pratique quotidienne.

La détermination des membres de la CEHJ, dans la construction d'un espace européen de justice fondé sur des professionnels du droit hautement qualifiés, est sans faille.

Pour cette raison, nous nous félicitons du succès que viennent de remporter quatre membres fondateurs de la CEHJ (*la Chambre nationale des huissiers de justice de Belgique, la Chambre des huissiers de justice du Grand Duché de Luxembourg, la Chambre nationale des huissiers de justice de France, Associazione Ufficiali Giudiziari in Europa (Italie)*) ainsi que leurs partenaires (*la Chambre nationale des huissiers de justice de Pologne, l'Ecole nationale de procédure française, avec le soutien de l'Ecole nationale de la magistrature française*) qui bénéficieront du co-financement de la Commission européenne, durant 2 années à compter du 1^{er} janvier 2013, pour la mise en œuvre du projet EJM (formation *e-learning*). Le projet EJM, qui vise à offrir une formation interactive *e-learning* sur les instruments européens à l'ensemble des huissiers de justice des 27 Etats membres, avait été soumis à la Commission européenne au mois de mars dernier, soit quelques semaines avant la création de la CEHJ (voir rubrique « Actualités » ci-après). Il fait désormais partie de la vingtaine de projets financés par l'Union européenne au titre du programme « Justice civile ».

Pour conclure, je suis ravi de vous annoncer que la CEHJ poursuit sa vocation à réunir l'ensemble des huissiers de justice européens puisque les organes représentatifs des huissiers de justice écossais (*Society of Messengers-at-Arms and Sheriff Officers*) et hongrois (*Magyar Biro-sagi Vegrehajtoikamara*) viennent de rejoindre notre structure. Nous aurons très prochainement la possibilité de travailler, dans le cadre de groupes de travail et de façon concertée, sur les textes européens en cours d'élaboration (saisie européenne des avoirs bancaires, transparence du patrimoine) ou de révision (règlement 1393/2007 *relatif à la signification et à la notification dans les États membres des actes judiciaires et extrajudiciaires en matière civile ou commerciale*).

n° 2 - 2012

La lettre de la CEHJ
Bulletin d'information
de la CHAMBRE EUROPÉENNE
DES HUISSIERS DE JUSTICE
93 Avenue Henri Jaspar
1060 Bruxelles (Belgique)
Tél. (+32) 25 38 00 92
Fax (+32) 25 39 41 11
Email : cehj@cehj.eu

Maquette : Caroline Dewaele
Mise en page : Géraldine Delplanque

Crédit photo :
EJT, CEHJ, Fotolia

Société d'édition
Rédaction - Réalisation
Editions juridiques et techniques
73, boulevard de Clichy
75009 Paris
Tél. : 01 45 26 41 61
SARL au capital de 405 950 €
Gérant : Thierry Bary

Impression :
Imprimerie France-Quercy
ZA Les Grands Camps
46090 Mercues

Copyright - Il est interdit de reproduire
intégralement ou partiellement sur
quelque support que ce soit le présent
ouvrage (art. L. 122-4 et L. 122-5 du
Code de la propriété intellectuelle) sans
l'autorisation de l'éditeur ou du Centre
français d'exploitation du droit de copie
(CFC) 20, rue des Grands Augustins
75006 Paris.

■ Présentation de la CEHJ aux instances européennes

Les Présidents et conseillers de la CEHJ ont eu l'opportunité de rencontrer, les 24 et 25 septembre derniers, les représentants permanents de Hongrie, d'Irlande, du Portugal, d'Autriche, de Lituanie, de France et du Luxembourg.

L'entretien avec György Kozma (Directeur du département juridique- représentation permanente de la Hongrie), en présence du vice-président de la Chambre hongroise des huissiers de justice (Csaszti Ferenc), a permis de rappeler l'importante/la forte implication des huissiers de justice hongrois dans le projet EJE, notamment dans le cadre de l'intégration de leur annuaire national, via le mécanisme de Webservice, à l'annuaire européen des huissiers de justice.

György Kozma a indiqué que les priorités définies par les membres de la CEHJ, à savoir la formation et l'*e-justice*, s'inscrivaient également au centre des initiatives développées par la Hongrie.

Ivo Goeyens (Président de la CEHJ) a rappelé la volonté des membres de la CEHJ de mettre en commun leurs expériences et savoir-faire afin de définir « les meilleures pratiques » à promouvoir auprès des institutions européennes. L'expertise de la Chambre hongroise des huissiers de justice en matière de dématérialisation s'est révélée un atout pour la création de l'annuaire européen EJE et serait, de même, d'une grande utilité dans le cadre du développement des futurs projets *e-justice* de la CEHJ.

Geraldine Moore (Conseiller justice et affaires intérieures - représentation permanente de l'Irlande) a présenté les contours de la profession d'agent d'exécution en Irlande, fonctionnaires d'Etat dont la



De gauche à droite : Cécaldine Cavallé, György Kozma, Charissa Voet, Céliane Briebion, Csaszti Ferenc, Ivo Goeyens, Thierry Baiv



De gauche à droite : Ivo Goeyens, Géraldine Moore et Thierry Bayr.

compétence dépend du domaine juridique concerné (procédures d'exécution en droit civil et droit pénal, procédure de recouvrement des taxes et impôts).

Interrogée sur les priorités de l'Irlande dans le cadre de la prochaine présidence du Conseil de l'Union européenne (janvier-juillet 2013) elle a énuméré quelques sujets : le gel de biens ou d'éléments de preuves et confiscations des produits du crime, le mandat européen d'obtention des preuves, la protection des données à caractère personnel, le recouvrement des avoirs.... tout en précisant que cette liste pourrait être modifiée au gré de l'évolution des dossiers traités actuellement par la présidence chypriote.

Francisco Gonçalo Andre (Conseiller justice et affaires intérieures – Coopération judiciaire en matière pénale - représentation permanente du Portugal) a informé les membres de la CEHJ de la refonte des procédures d'exécution en cours au Portugal et a souligné, à ce titre, l'intérêt pour son pays de procéder à une comparaison des différents systèmes législatifs et de connaître les « bonnes pratiques » mises en évidence par les professionnels européens de l'exécution au sein de la CEHJ.

L'*e-justice* faisant partie des thématiques sur lesquelles les portugais entendent mobiliser leur attention, M. Andre s'est montré très intéressé par les projets européens (EJE, EJS) portés par la profession dans ce domaine. De même en est-il de Maciej Lewandowski, qui a salué les initiatives prises en matière d'*e-justice* ainsi que la position commune adoptée par les partenaires EJE sur le projet d'ordonnance européenne de saisie des avoirs bancaires, en insistant sur l'importance de l'avis des praticiens dans l'élaboration des textes européens.

Quant aux représentants permanents de l'Autriche (Richard Winkelhofer - Directeur du département juridique) et de la Lituanie (Vita Sliede - Conseiller justice et affaires intérieures), ils ont également

souligné le besoin de formation de leurs agents d'exécution, respectivement fonctionnaires d'Etat et officiers ministériels libéraux, sur les instruments européens d'exécution.

Jean-Daniel Lachkar a rappelé, à cet égard, que les Chambres nationales des huissiers de justice belges, françaises, italiennes, luxembourgeoises et polonaises se sont associées, aux côtés de l'Ecole nationale de procédure et avec le soutien de l'Ecole nationale de la magistrature, pour présenter un projet de formation *e-learning* à la Commission européenne.

Michèle Dubrocard (Conseillère justice- représentation permanente de la France) et Robert Bever (Conseiller - Coopération judiciaire civile, droits fondamentaux - représentation permanente du Luxembourg) ont, pour leur part, félicité leurs Chambres nationales des huissiers de justice d'avoir créé cette structure européenne, dont la légitimité et la nécessité étaient manifestes à l'instar des autres professions judiciaires présentes à l'échelle européenne (CNUE, CCBE).

Enfin, Karin Rammo (Conseillère justice- représentation permanente de l'Estonie) a précisé que l'éclairage pratique des huissiers de justice européens, dans le cadre de l'élaboration de textes techniques tel que la saisie européenne des avoirs bancaires, pouvait se révéler d'une grande utilité pour les institutions.

A cet égard, il convient d'évoquer l'entretien avec Clarisse Martins (Secrétaire générale du CNUE) au terme duquel il est apparu opportun de mettre en place des groupes de travail mixtes (huissiers de justice et notaires) sur certains outils communs aux deux professions.

■ Conférence de lancement de la CEHJ au Parlement européen

La conférence de lancement de la CEHJ s'est tenue le 25 septembre dernier, au Parlement européen à Bruxelles sur le thème « Le rôle de l'huissier de justice dans la construction de l'espace européen de justice ».

Luigi Berlinguer (Député européen, membre de la Commission des affaires juridiques au Parlement européen), Anna Marcoulli (Conseiller- Affaires juridiques, représentation permanente de Chypre au Conseil de l'Union européenne, Présidence du Conseil de l'Union européenne), Evangelos Tsouroulis, Vice-Président du Conseil des Barreaux européens (CCBE) aux côtés d'autres personnalités européennes et des Présidents de la CEHJ, ont rappelé le postulat selon lequel l'effectivité de la justice européenne passe nécessairement par une amélioration de l'exécution des décisions de justice transfrontières, ce qui suppose une forte implication des huissiers de justice dans la coordination des procédures nationales et dans l'application des instruments européens.

Ivo Goeyens (Président de la CEHJ et Président de la Chambre des huissiers de justice de Belgique) a ouvert la conférence en présentant brièvement l'organisation de la CEHJ et en précisant qu'elle est composée des instances nationales de la profession, représentées par des huissiers de justice élus par leurs pairs et qui ont, de fait, toute légitimité et pouvoir pour agir. Il a ensuite exprimé sa gratitude envers les instances européennes pour l'opportunité qu'elles offrent aux agents d'exécution d'être au service de la justice et de tous les justiciables européens puis a cédé la parole à Michel Debacq (Conseiller diplomatique de la Ministre de la Justice (France)).

Ce dernier a rappelé que les huissiers de justice ont déjà démontré leur capacité à se mobiliser et à s'unir pour porter des projets européens, tel que le projet EJE « *rencontre entre l'inventivité et la dynamique des huissiers de justice européens d'une part et le souci de l'Union européenne de fournir au citoyen européen des outils concrets d'autre part* ».

Il a salué la participation active des huissiers de justice français au réseau judiciaire européen en matière civile et commerciale (RJECC), et au programme de coopération judiciaire entre les professionnels de justice dont l'objectif est de lever les obstacles pratiques auxquels se heurtent trop souvent le principe de la circulation des personnes et des actes de leur vie quotidienne.

Ainsi, la création de la CEHJ, pour le Ministre français de la justice, est un objectif primordial, c'est « *l'objectif de promouvoir les activités d'huissier de justice ou personnes assimilées en Europe pour satisfaire tous ceux qui voient dans l'espace judiciaire européen un lieu d'échange, de partage d'expérience et de collaboration entre tous les acteurs de justice. Pour le Ministère, les magistrats et les représentants permanents à Bruxelles, il ne fait aucun doute que la contribution des huissiers de justice européens sera grande dans l'établissement d'un espace européen de justice* ».

Jean-Daniel Lachkar (Vice-président de la Chambre européenne des huissiers de justice et Président de la Chambre nationale des huissiers de justice de France) a débuté la thématique sur « *les huissiers de justice au sein de l'espace européen de justice* » en dressant un état des lieux de la « fracture



De gauche à droite : Luigi Berlinguer, Fernando Paulino Pereira, Jean-Daniel Lachrai et Salla Saastamoinen.

juridique » à laquelle font face les Etats européens, quels que soient leurs systèmes et traditions juridiques, et de la nécessité d'établir des règles et procédures claires et efficaces :

« Pour combattre cette « fracture juridique », l'espace européen de justice a besoin de règles et procédures claires et efficaces (c'est tout le sens de l'engagement des institutions européennes dans le cadre du programme du Stockholm) ; mais il a également besoin de professionnels du droit aptes à mettre en œuvre ces instruments.

[...] Jamais, comme aujourd'hui, notre société a eu un besoin pressant de sécurité juridique.

Nous considérons que la sécurité juridique est un facteur essentiel capable de contribuer à la sortie de crise. Elle permet de redonner confiance aux opérateurs économiques et aux particuliers, tout en donnant un sens concret aux principes contenus dans la Charte européenne des droits fondamentaux. Je pense notamment au principe du droit à un procès équitable, qui se prolonge dans le droit à une exécution de justice efficace, selon la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme. Gage d'une bonne justice, la sécurité juridique trouve par ailleurs un sens renouvelé dans le développement de l'économie numérique. Pensons à la nécessité d'accompagner ce développement par des garanties fondamentales, y compris en matière de protection de données, ou d'adapter la justice à ce nouvel environnement. Autant d'exemple qui justifient notre volonté de placer l'e-Justice au cœur de nos actions » à l'instar des projets EJE et EJS conçus et développés par la profession.

Salla Saastamoinen (Chef d'Unité, Politique de justice civile, Direction Générale de la Justice, Commission européenne), a également érigé l'exécution comme pilier d'une justice efficace et comme vecteur de sortie de la crise économique : *« Il n'existe pas de justice efficace sans une information effective des parties, de leurs droits et sans une exécution subséquente des décisions de justice. Un dossier contentieux n'est pas réellement clos quand le jugement est rendu. Un dossier est clos quand les parties ont dûment recouvré leur dû en application du jugement, étape qui relève de la compétence des huissiers de justice. Ceci est d'autant plus vrai en cette période économique difficile où une justice efficace peut contribuer à la relance économique au bénéfice des citoyens et des entreprises et où le rôle important des*



Michel Dabacq (à droite) à côté d'Ivo Goeyens (au centre) lors de l'ouverture de la manifestation.

huissiers de justice est d'assurer l'équilibre entre les débiteurs et les créanciers car ils sont tous deux les acteurs du marché unique. »

Par ailleurs, elle a confirmé que la Commission européenne entend travailler avec la CEHJ sur de nombreux sujets, à la fois sur les projets/programmes européens mais aussi sur l'élaboration et l'évaluation des instruments européens relatifs aux contentieux transfrontaliers. En effet « *les huissiers de justice connaissent les instruments européens et nationaux d'exécution qu'ils pratiquent au quotidien. Ils sont les garants du respect de la Charte des droits fondamentaux* ».

Fernando Paulino Pereira (Chef d'unité « Coopération judiciaire civile » - Secrétariat général du Conseil de l'Union européenne) a résumé la problématique juridique actuelle en ces termes : « *Une justice sans signification des actes, une justice sans exécution est une justice inachevée. C'est une justice sans épée qui ne réussit pas à exercer son exercice de justice* ». Il a informé l'assemblée que le texte révisant le règlement Bruxelles I est actuellement en cours de lecture au Parlement et que les discussions devraient s'achever en fin d'année. Ce nouveau règlement prévoit la suppression de la procédure d'exequatur, ce qui permettra d'accélérer l'exécution des actes judiciaires et non judiciaires dans tous les Etats membres, et renforcera le rôle de l'huissier de justice en Europe.

Yves Behets Wydemans (Notaire de Belgique, représentant du Conseil des Notariats de l'Union européenne) intervenant sur « *les huissiers de justice européens aux côtés des autres professions du droit* » a félicité les membres fondateurs de la CEHJ pour leur initiative qui permet à la profession d'huissier de justice de rejoindre les organisations de professionnels du droit qui ont établi une représentation permanente vis-à-vis des institutions européennes. Puis il a précisé que « *la structuration des professions du droit au niveau européen est une nécessaire obligation. Le nombre de citoyens qui tissent des liens avec les citoyens d'un autre État pour des raisons professionnelles ou familiales ne cesse de croître. Aussi, l'un des objectifs fondamentaux de l'Union européenne est d'offrir aux familles européennes un espace de justice, de liberté et de sécurité sans frontières intérieures* ».

Audition de la CEHJ lors de la réunion du groupe *e-justice* du Conseil de l'Union européenne

Le Président Ivo Goeyens et ses deux vice-Présidents, Jean-Daniel Lachkar et Carlos Calvo, ont eu l'honneur de présenter les projets européens portés par la profession et la CEHJ, le 3 octobre dernier, aux membres du groupe *e-justice* du Conseil de l'Union européenne.

La réunion présidée par Fernando Paulino Pereira, entouré de Tomas Debski (Conseiller justice-Commission européenne) et Dimitri Politis (représentant de la présidence chypriote du Conseil de l'Union européenne), a permis de rappeler les objectifs des premiers projets européens mis en œuvre par les huissiers de justice et co-financés par l'Union européenne, à savoir :

Projet EJE (Exécution judiciaire en Europe) :

Projet co-financé par l'Union européenne de juin 2010 à juin 2012, ayant pour objet d'améliorer l'information des citoyens, des entreprises et des professionnels du droit sur les modalités d'exécution dans un autre Etat membre (droit applicable, procédures, acteurs...) mais également de renforcer la confiance mutuelle et la coopération des huissiers de justice, agents d'exécution.

Le projet EJE s'est doté de deux outils essentiels :

- un site Internet : le portail EJE (www.europe-eje.eu), qui met à disposition des citoyens européens et des professionnels du droit des fiches d'information sur les procédures applicables pour exécuter une décision de justice dans chacun des Etats membres du partenariat (fiches sur les mesures préalables à l'exécution, les mesures conservatoires, les acteurs de l'exécution et leurs compétence, la saisie mobilière, la saisie immobilière...);
- un annuaire électronique des huissiers de justice en Europe : qui donne accès aux coordonnées des huissiers de justice compétents pour instrumenter sur le territoire duquel le jugement doit être exécuté.

Projet européen EJS (*e-justice* signification) :

Projet co-financé par l'Union européenne de novembre 2011 à novembre 2012 qui s'inscrit pleinement dans le développement de l'*e-justice* européenne au service d'une meilleure sécurité juridique.

Le projet EJS prévoit la création d'une plateforme d'échanges sécurisés de documents entre huissiers de justice désignés comme entités d'origine et entités requises par les Etats membre dans le cadre du règlement (CE) n°1393/2007 relatif à la signification et à la notification dans les Etats membres des actes judiciaires et extrajudiciaires en matière civile et commerciale.

Projet EJL (formation *e-learning*):

Projet européen, en attente de la confirmation du co-financement de la Commission européenne (d'une durée de 2 ans) à cette date (voir rubrique « Actualités » ci-après).

La Chambre européenne des huissiers de justice :

La présidence de la CEHJ a rappelé que, de ces projets européens, est née la volonté des huissiers de justice de se réunir sous la forme d'une association européenne ayant vocation à rassembler les professionnels de l'exécution de tous les Etats membres, à les représenter auprès des institutions européennes, à assurer la continuité des projets européens et à développer de nouveaux projets s'inscrivant dans les domaines de la formation et de l'*e-justice*.

C'est ainsi que la CEHJ a été créée le 24 avril 2012 par les organes nationaux de la profession de Belgique, de France, d'Italie et du Luxembourg. Les huissiers de justice écossais (*Society of Messengers-at-Arms and Sheriff Officers*), membres du consortium EJE ont rejoint la structure en septembre 2012. La CEHJ est désormais en charge de la continuité du projet EJE et réfléchit actuellement aux modalités de développement du site internet (accessible désormais via le portail CEHJ : www.cehj.eu) et d'élargissement de l'annuaire européen à l'ensemble des agents d'exécution de l'Union européenne.

Fernando Paulino Pereira a conclu la réunion du groupe *e-justice* en remerciant Me Calvo, Me Goeyens et Me Lachkar pour leur présentation effectuée « avec méthode et de manière engagée » qui traduit l'implication des agents chargés de l'exécution des décisions judiciaires dans les projets *e-justice*, priorité des institutions européennes. Il a invité les membres de la CEHJ à revenir régulièrement pour soumettre au groupe de travail les avancées de ses projets européens et présenter les nouvelles initiatives mises en œuvre.

Enfin, il a mentionné que l'audition de la Présidence de la CEHJ par les délégations des 27 États membres constituait une première étape dans le processus de reconnaissance de la CEHJ par le Conseil de l'Union européenne.



3 questions à Françoise Castex

Députée européenne, vice Présidente
de la commission JURI
(Commission des affaires juridiques)

1. Les professionnels chargés de l'exécution des décisions de justice en Europe se sont réunis au sein de la CEHJ, organe de représentation auprès des institutions européennes. Quelle est, selon vous, la place de cette structure dans la construction de l'espace européen de justice ?

La CEHJ, à l'instar du CCBE et du CNUE, s'inscrit comme organe de représentation des huissiers de justice à l'échelle européenne et interlocuteur unique et légitime des institutions européennes, notamment du Parlement européen. Ses membres seront, à ce titre, sollicités dans le cadre de l'élaboration des instruments européens, en tant qu'experts de l'exécution des décisions judiciaires. C'est donc une place centrale dans la construction de cet espace de justice que le Parlement appelle de ces vœux.

2. En tant que vice-présidente de la commission JURI, quelles sont les priorités que vous identifiez pour la CEHJ ?

Pour les huissiers de justice, les priorités devraient porter sur : garantir un système d'exécution transfrontalier efficace, transparent, et réactif mais également consolider la sécurité juridique des entreprises et des citoyens pour assurer en particulier le recouvrement de créances (en vertu d'une décision judiciaire ou de tout autre titre exécutoire). Ces objectifs seront mis en œuvre en veillant à une protection active des données à caractère personnel, élément fondamental pour renforcer nos démocraties.

3. La CEHJ s'implique dans les questions relatives à l'*e-justice*, notamment dans le cadre de la continuité et du développement du projet EJE. Quels sont, d'après vous, les enjeux d'une *e-justice* efficace ?

Une *e-justice* efficace permettrait d'accroître la rapidité d'exécution des décisions de justice en Europe et renforcerait la sécurité de la circulation des actes de la vie quotidienne des citoyens et entreprises européennes (signification dématérialisée, injonction de payer dématérialisée...). De plus, l'*e-justice* offrirait des facilités pour la formation du personnel judiciaire en Europe, priorité exprimée par la Commission européenne dans son programme 2013-2015. La CEHJ devrait donc contribuer à l'idée selon laquelle « *e-justice* » est le laboratoire de la justice en ligne de demain.

Actualités européennes

Projet européen E JL (Formation e-learning des huissiers de justice européens) - Financement de la Commission européenne (30 octobre 2012)

La Commission européenne a accordé, dans le cadre de l'appel à proposition Justice civile (JUST/2011-2012/JCIV/AG), un co-financement d'une durée de deux ans au projet E JL (*European Judicial officers' E-learning*) dont l'objectif est de créer une plateforme d'apprentissage destinée à l'ensemble des huissiers de justice/agents d'exécution des 27 Etats membres de l'Union européenne.

Le consortium E JL (composé des organes nationaux représentatifs de la profession en Belgique, France, Italie, au Luxembourg, en Pologne, mais également de l'Ecole nationale de procédure et du soutien de l'Ecole nationale de la magistrature) concevra des modules d'enseignement interactif sur les instruments européens utilisés par les huissiers de justice au quotidien, notamment :

1. Introduction au droit judiciaire privé européen ;
2. La compétence des juridictions (Règlement Bruxelles I, Bruxelles II, Bruxelles II bis) ;
3. La signification des actes en Europe (Règlement 1393/2007) ;
4. La procédure de saisie des avoirs bancaires européens ;
5. L'exécution des décisions (Règlement Bruxelles I ; Titre exécutoire européen) ;
6. Injonction de payer européenne/ Petits litiges ;
7. Règlement sur les obligations alimentaires.

Chaque module sera divisé en deux parties :

- une partie générale, traduite dans toutes les langues de l'Union européenne, visant à expliquer le fonctionnement des règlements européens qui concernent l'activité de l'huissier de justice ;
- une partie spéciale, dans laquelle chacun des pays partenaires compléterait la partie générale en précisant les modes d'application en droit interne/ les spécificités nationales de chaque instrument Introduction au droit judiciaire privé européen.

Le projet E JL s'inscrit ainsi dans les priorités « Justice » de l'Union Européenne, telles que définies par le Programme de Stockholm pour les années 2010 à 2014¹ et la Communication de la Commission du 13 septembre 2011 « *Susciter la confiance dans une justice européenne – donner une dimension nouvelle à la formation judiciaire européenne* »².

L'objectif affiché par la Commission européenne est de « *Former d'ici 2020 la moitié des praticiens du droit exerçant dans l'Union européenne constitue un défi partagé* » et elle précise que « *le meilleur moyen de relever ce défi est de s'appuyer sur les atouts et l'expérience des structures, acteurs et réseaux existants, au niveau tant national qu'euro péen* ».

La philosophie du projet E JL répond à cette logique, dans la mesure où il vise à mettre en commun des savoir-faire des différents partenaires afin de concevoir des modules pratiques et adaptés aux besoins des professionnels de l'exécution.

1. Programme de Stockholm du 4 mai 2010 (2010/C 115/01) adopté par le Conseil de l'Europe : « Article 1.2.6- Formation: Par ailleurs, des programmes d'enseignement à distance (e-learning) et des supports de formation communs devront être développés pour former les professionnels aux mécanismes européens ». (<http://eurex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=COM:2010:0171:FIN:FR:PDF>).

2. Commission COM(2011) 551 final. Cette Communication établit la formation judiciaire européenne comme priorité, dans la droite ligne du Plan d'action mettant en œuvre le Programme de Stockholm. Voir également Rapport 2010 sur la citoyenneté de la Commission européenne COM(2010) 603, 27 octobre 2010.

Programme de travail pour l'année 2013 de la Commission européenne / Communication (23 octobre 2012)

La Commission européenne a publié, le 23 octobre dernier, une communication intitulée « Programme de travail de la Commission pour l'année 2013 ». Parmi ses priorités, la Commission souhaite approfondir l'union économique et monétaire, au moyen d'une union bancaire et budgétaire pleinement opérationnelle, mais également stimuler la compétitivité grâce au marché unique, la politique industrielle... Enfin, la Commission entend offrir plus de sécurité et de justice aux citoyens européens par la poursuite de la mise en oeuvre du Programme de Stockholm. Ce programme est accompagné de la liste des textes qui seront étudiés par la Commission pour l'année 2013³.

Créances pécuniaires transnationales / Injonction de payer / e-Justice / Nouvel outil en ligne (25 octobre)

La Commission européenne a lancé, le 25 octobre dernier, à l'occasion de la journée européenne de la justice civile, un nouvel outil en ligne via le portail *e-Justice* créé dans le cadre du règlement 1896/2006/CE instituant une procédure européenne d'injonction de payer.

Ce nouvel outil permet aux titulaires de créances pécuniaires transnationales d'obtenir des informations sur la procédure à suivre, et de remplir directement en ligne les formulaires types établis pour la procédure européenne d'injonction de payer.

Pour rappel, l'injonction de payer européenne est une procédure simplifiée applicable aux créances pécuniaires transnationales non contestées par le défendeur, qui se fonde sur l'utilisation de formulaires types, disponibles dans toutes les langues⁴.

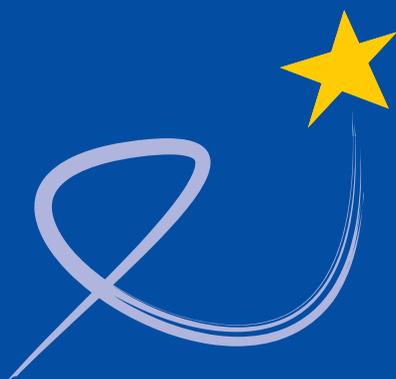
E-colloque au Québec « À l'ère des nouvelles technologies, mettons l'expérience des autres pays à contribution pour faire avancer la justice québécoise » (22 octobre 2012).

Jean-Daniel Lachkar (Vice-président de la CEHJ et Président de la CNHJ) ainsi que Csaszti Ferenc (Vice-président de la *Magyar Birosgi Vegrehajtoikamara*- Chambre des huissiers de justice hongrois et membre fondateur de la CEHJ) ont assisté à ce colloque sur la dématérialisation et les nouvelles technologies en cours duquel ils ont pu faire part de leur expérience européenne en matière d'*e-justice* à leurs homologues québécois.

Ce colloque s'est tenu sous la présidence d'André Wery (Juge en chef adjoint à la Cour supérieure du Québec) en présence notamment de Maîtres Christophe Bernasconi (Premier secrétaire, Conférence de La Haye), Jean-François De Rico (Avocat canadien spécialisé en droit des technologies de l'information) et Dominic Jaar (Conseil en gestion de l'information et administration de la preuve électronique- KPMG Canada) qui sont intervenus sur l'état de la justice en matière des technologies de l'information dans le monde.

3. Voir communication COM(2012) 69 FINAL-DBF-Europe en bref n° 650.

4. (https://e-justice.europa.eu/content_european_payment_order-41-fr.do) DBF-Europe en bref n° 650.



**CHAMBRE EUROPÉENNE
DES HUISSIERS DE JUSTICE**

93 Avenue Henri Jaspar - 1060 Bruxelles (Belgique)

Tél. (+32) 25 38 00 92 - Fax (+32) 25 39 41 11

Email : cehj@cehj.eu